

Organisme de formation

UFCV Auvergne Rhône Alpes

11 rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 74 45 60

Contact : Mr Raoul DE CASTRO

forpro.ani-aura@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 00499

Lieu de la formation

UFCV

11 rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 74 45 60

forpro.ani-aura@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur", mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : non

Formation ouverte à distance : non

Diplôme d'Etat : arrêté du 09 novembre 2024

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux paralympiques

sports.gouv.fr

Niveau visé : 3

Domaines métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs

Domaine de formation : 44067

Code RNCP : 32369 date enregistrement le 26/02/20219

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 22/09/2025

Date de fin : 28/08/2026

▶ Enseignement théorique : 574 heures soit 35 heures par semaine

▶ Stage en entreprise/chez l'employeur : 896 heures (au minima)

Durée totale de la formation : 1470 heures.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 en centre de formation

Formation en alternance à temps plein en continu.

Engagement qualité des formations

▶ **Certification Qualiopi** n°2411_CN_04819-V2 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Satisfaire aux épreuves de sélection

- La maîtrise de l'écriture et de la lecture est vivement conseillée

- Avoir 16 ans minimum

Conditions d'admission - Sélections

Si le nombre de candidatures session CPJEPS AAVQ est supérieur au nombre de places habilitées (Soit 15 places)

▶ **Dates** : Epreuves écrites et oral de motivation le 20/08/2025

▶ **Lieu** : en centre de formation

Coûts

6077.00 € (frais de dossier inclus) Hors contrat d'apprentissage

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Objectifs et contenus de la formation

▶ Objectifs :

- Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

- Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

- Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

▶ Contenus :

- Connaissance des publics

- Environnement social de l'animation

- Organisation et mise en place d'actions d'animation

- Technique d'animation : expression, activités scientifiques, activités physiques et sportives

- Éléments de droit (travail, civil et pénal)

- Gestion d'un groupe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

▶ **Clôture des inscriptions** : 22/08/2025

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les BC2 et BC3 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Le BC1 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Les blocs de compétences certifiés et validés par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent titulaire d'un niveau de formation supérieur (4 voire 5). De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ du diplôme visé et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.